la loyauté la plus élémentaire lui fait un devoir de se rétracter ?

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 20 novembre

M. Vallez entretient le Comice de la déposition qu'il a faite devant la Commission des tarifs douaniers.

Il s'est placé principalement sur le terrain de l'industrie du teillage dont il a exposé les souffrances et les craintes. Elles sont telles que si une protection efficace ne vient sauvegarder cette industrie, elle disparaîtra sous l'invasion toujours croissante des lins russes et italiens. Ce serait un désastre pour l'agriculture, car, au point de vue de l'économie nationale, l'industrie du teillage l'emporte de beaucoup sur celles de la filature et du tissage.

Elle comporte plus du double de la main-d'œuvre, elle ne travaille que des produits français, et elle a cet immense avantage de donner du travail pendant l'hiver aux ouvriers des campagnes.

Il est donc de toute nécessité qu'un droit protecteur proportionnel à celui des lins filés et tissés lui soit accordé.

M. Scalabre demande s'il n'est pas à craindre qu'un droit quelconque, en lésant l'industrie, n'enlève les acheteurs. L'industrie souffre, c'est incontestable ; si vous augmentez ses souffrances, le travail sera suspendu et vous n'aurez plus d'acheteurs pour vos lins.

M. Vallez répond qu'il ne croit pas l'objection valable, parce que, selon lui, l'industrie de la filature ne souffre pas autant qu'on le prétend. D'ailleurs, tous les filateurs ne mettent pas en œuvre les lins étrangers, il en est de très-importants qui filent exclusivement les lins français. En résumé, toutes les branches d'une même industrie ont droit à une protection équivalente ; donc, sous ce rapport, il est de toute justice que le teillage soit mis sur la même ligne que la filature et le tissage.

M. Guermonprez expose quelques considérations générales très justes sur l'union qui doit exister entre les intérêts agricoles et les intérêts industriels. Il est à désirer, que tout antagonisme soit évité. L'agriculture, l'industrie, le commerce, sont les trois parties indispensables d'un tout ; c'est une famille travaillant en commun pour assurer l'aisance au foyer ; mais l'agriculture est la tête du tout, la mère de la famille, la source d'où découle tous les éléments de la fécondité.

A l'industrie de la mettre en œuvre, au commerce de la propager ! L'union entre elles n'est pas seulement une formalité, une convention, c'est un besoin suprême, une nécessité absolue, une question de vie ou de mort. Laissez languir l'agriculture, aussitôt l'industrie elle-même languit ; si l'agriculture succombe, l'industrie ne peut manquer de périr, et le commerce est frappé du même coup.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

A partir du 1er janvier 1879, les correspondances à destination de Terre-Neuve, des colonies anglaises de la Côte-Occidentale d'Afrique (Lagos, Sierra-Leone, Côte-d'Or et Sénégambie) du Honduras britannique et des îles Falkland seront passibles, en France et dans les colonies françaises, des taxes d'affranchissement indiquées ci-après :

Lettres

Ordinaires, 35 centimes par 15 grammes;
Recommandées, 35 centimes par 15 grammes et droit fixe de 50 centimes.

Cartes-postales

Ordinaires, 20 centimes;
Recommandées, 45 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés

Ordinaires, 8 centimes par 50 grammes;
Recommandées, 8 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.

Avis de réception des objets recommandés, 10 centimes.

Les lettres non-affranchies ou insuffisamment affranchies provenant des mêmes colonies seront taxées à raison de 60 centimes par 15 grammes, sauf déduction, en cas d'insuffisance d'affranchissement, du montant des timbres employés.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Un abonné (?) de l'*Ami du Progrès* nous accuse de mauvaise foi, parce que nous avons donné, lundi soir, un résultat incomplet de l'élection du canton de Lannoy.

Ce résultat avait été emprunté à un journal de Lille et il était, du reste, conforme à celui que l'*Ami du Progrès*, lui-même, publiait à la même heure.

Voici les chiffres définitifs du scrutin :

Nombre des votants	3.754
Voix obtenues	3.547

(M. Bouchery n'avait pas de concurrent.)

M. l'abonné de l'*Ami du Progrès*, qui le prend sur un ton si déplaisant, devrait bien nous dire quand le *Journal de Roubaix* a refusé de rectifier les erreurs qui lui ont été signalées.

—

On a inutilement cherché au Jean-Ghislain, près de la maison Salembier, la protégée de la loge l'*Etoile du Nord*. On obligerait la personne charitable qui s'intéresse à cette malheureuse veuve, en précisant mieux son adresse qui a dû être donnée d'une façon inexacte ou incomplète.

—

Nous avons annoncé à nos lecteurs qu'en raison du nombre considérable de crimes commis dans le département, depuis quelques mois, le premier président de la cour de Douai avait dû convoquer par ordonnance une session extraordinaire de la cour d'assises.

Cette session s'ouvrira à Douai le lundi deux décembre prochain.

Parmi les principales causes inscrites au rôle se trouve l'affaire Delattre frères, d'Armentières, prévenus de *faux et complicité*. Le procès durera deux jours, les mardi 3 et mercredi 4 décembre. Le directeur de la banque d'Armentières sera défendu par Me Hattu, du barreau de Douai : son frère M. Delattre-Camblain, a choisi pour conseil Mes Legrand et Druelle, du même barreau.

Une seconde affaire de faux est inscrite pour le jeudi 5, à la charge de M. Delattre Camblain. Il s'agit de la comptabilité personnelle de ce dernier. Le prévenu a choisi les mêmes défenseurs que dans la précédente affaire.

— Enfin, le samedi 7 décembre, le jury aura à statuer sur une cause d'une gravité tout à fait exceptionnelle : l'affaire Delaëre. Ce misérable devra répondre à une quadruple accusation d'assassinat, de viol, de vols et d'attentats à la pudeur consommés ou tentés avec violence sur quatre femmes.

Delaëre est un repris de justice des plus dangereux, placé par jugement sous la surveillance de la haute police. Il est, en outre, fortement soupçonné d'un second assassinat commis le 2 juin dernier, à Erquinghem-le-Sec (arrondissement de Lille) sur la personne de la femme Carpentier. L'instruction de cette dernière affaire n'est pas encore terminée.

M. Francisque Rive, procureur général de la République, prendra la parole pour soutenir l'accusation.

Me Rossignol, du barreau de Douai, a été désigné d'office pour présenter la défense de Delaëre.

—

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, à la frontière belge, entre M. E. Taine, chevalier de la Légion d'honneur, cousin du nouvel académicien, et M. le baron d'Herpent.

Après huit reprises sans résultat, et sur la demande des témoins de M. le baron d'Herpent, le combat fut arrêté et l'honneur déclaré satisfait.

Les témoins de M. E. Taine étaient: M. E. Labbée, rédacteur en chef du *Mouvement médical*, et M. Julien Rocher, secrétaire de la rédaction.

Ceux de M. le baron d'Herpent étaient : M. le marquis de Gantès, et M. Baume, rédacteur en chef de l'*Impartial de Seine-et-Oise*.

—

La rentrée solennelle des quatre facultés, de droit, de médecine, des lettres et des sciences ressortissant de l'Académie de Douai, aura lieu jeudi prochain, 28 novembre, à deux heures, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, à Douai.

—

On ne s'entretient depuis hier, à Roubaix, que d'un douloureux accident dont a été victime un jeune enfant âgé de deux ans et demi. On sait que, dans la plupart des cours, dépendant des agglomérations de maisons habituellement désignées à Roubaix, sous le nom de «cités» se trouvent des puisards, où, à l'aide de tuyaux, vont se déverser les eaux de pluies. La cité St. Joseph, située dans la rue des Longues-Haies, compte trois de ces puisards. Hier, vers deux heures, une jeune femme de cette cité, Mme Vandervele, se préparait à aller voir son mari, en ce moment à l'hôpital, et en attendant l'heure du départ, avait laissé jouer dans la cour son petit garçon, âgé de deux ans et demi. Quelques instants plus tard, elle appela à elle l'enfant qui, par esprit d'espièglerie, s'enfuit de toute la vitesse de ses petites jambes ; Mme Vandervele se mit à sa poursuite en souriant; mais on l'entendit tout-à coup pousser un cri déchirant : son enfant venait de disparaître dans un des trois puisards.

La malheureuse mère appela aussitôt au secours, mais aucun homme n'était en ce moment dans la cité, et lorsque M. Capart, boucher dans la rue des Longues-Haies, fut informé de l'accident qui venait de se produire, l'asphyxie du pauvre petit enfant était déjà complète.

La mort du jeune Vandervèle est due à l'imprudence d'une ménagère qui, après avoir pris de l'eau dans le puisard a négligé de replacer le couvercle en fonte qui en recouvre l'orifice.

—

Les cris au secours ! étaient poussés hier soir, au quai de Leers, à hauteur de la passerelle dite du Vieux-Canal. Un de nos concitoyens, M. W..... se trouvait en ce moment dans la cour de l'établissement industriel qu'il exploite non loin de la passerelle; il se porta vers l'endroit d'où partaient ces cris et aperçut un homme qui se débattait au milieu du canal. M. W.... appela aussitôt à son aide un de ses employés et plusieurs ouvriers, mais malheureusement aucun d'eux ne savait nager ; de sorte qu'on dut se borner à lancer au malheureux une corde qu'il parvint bien à saisir et à tenir pendant quelques instants; mais ses forces étaient déjà épuisées, il lâcha prise avant d'avoir pu gagner le bord et disparut. Une heure plus tard, son cadavre était retiré de l'eau.

La victime de ce déplorable accident habitait Lys-lez-Lannoy ; elle se nom-Pierre Mertens et avait 57 ans. Pierre Mertens avait été parrain, hier matin, et avait un peu trop copieusement fêté le baptême de son filleul, il quitta sa maison, le soir, vers quatre heures, et rencontra près de Roubaix, une femme de Lys à qui il remit une montre qu'il portait en disant : « Remettez-la à ma femme ». Ceci ferait croire à un suicide, mais on suppose plutôt que voulant gagner la Belgique, Mertens aura suivi le canal à partir du pont Duriez jusqu'à l'endroit où il est tombé à l'eau, c'est-à-dire cent pas plus loin. L'identité de ce malheureux n'a pas tardé à être établie.

En apprenant, deux heures plus tard, le départ de son père pour Roubaix, un des fils Mertens se mit aussitôt à sa recherche. Arrivé près du pont de l'Union et poussé par un triste pressentiment, il demanda à un agent de police si aucun accident ne s'était produit dans la soirée à Roubaix : « Si fait, répondit l'agent ; on vient de retirer un homme du canal, près de la passerelle.

Le fils Mertens courut aussitôt à l'endroit indiqué et reconnut son père dans le noyé qui gisait inanimé sur la berge.

—

La tendance des jeunes personnes et même des femmes à pénétrer dans les professions libérales tend à se généraliser. Depuis quelques années on a eu à maintes reprises à signaler des femmes qui ont été reçues docteurs devant la Faculté de Paris.

Un de nos confrères nous apprend que la Faculté de médecine et de pharmacie de notre ville possède depuis la rentrée, comme membre du corps de ses étudiants en pharmacie, Mme L... de Roubaix, qui, après avoir vaillamment et brillamment soutenu son examen de grammaire, compte actuellement parmi les élèves les plus laborieux de son cours.

—

On nous signale un accident arrivé, hier, dans la cour de la gare de Roubaix. Un de nos concitoyens M. Henri Salembier, brasseur, a fait un faux pas en face du guichet où se délivrent les billets et s'est fracturé la jambe droite contre la bordure du trottoir.

M. Henri Salembier a été aussitôt relevé et transporté à son domicile dans un fiacre qui stationnait dans la cour de la gare.

—

M. Philidor Pétillon, arrêté, il y a quelques jours, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, vient d'être mis en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu.

—

Un de nos abonnés que les gros lots de la loterie nationale empêchent de dormir, nous demande à quelle époque doit commencer le tirage, qui avait d'abord été fixé au 15 novembre dernier. Il ne nous est pas facile de répondre d'une façon certaine à la question qui nous est posée, car le tirage de la loterie de l'Exposition semble devenir une affaire d'Etat. Les ministres y prennent part mieux que personne. M. Teisserenc de Bort insiste pour que la date du tirage soit fixée au 10 janvier. D'autres membres du cabinet voudraient faire reculer cette date jusqu'à la fin de janvier.

Personne n'est encore d'accord sur ce point, et chacun cherche à faire prévaloir son idée en faveur d'une date plus ou moins éloignée. La question portée au conseil des ministres va être résolue et une note de l'*Officiel* annoncera le jour du commencement des opérations.

Nous publierons cette note aussitôt qu'elle aura été insérée à l'*Officiel*.

—

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, du sans-façon — pour ne pas dire plus — avec lequel les cochers parisiens traitaient les voyageurs, pendant l'Exposition. Est-ce que certains cochers de Roubaix voudraient marcher sur les traces de leurs collègues de Paris? Quatre voitures stationnaient, avant-hier après-midi, sur la Grande-Place et il a été impossible à un habitant de Roubaix, M. D..., de se faire transporter en ville; messieurs les cochers prétendaient que leurs véhicules étaient retenus.

M. D.... se rendit au poste de la Grande-Place, pour porter plainte contre les cochers récalcitrants ; mais pendant ce temps, trois des automédons avaient jugé prudent de s'éclipser. Le quatrième, nommé O...., a aggravé le refus qu'il avait donné au voyageur, d'insolences adressées à l'agent qui le rappelait à l'observation du règlement. Procès-verbal a du être dressé.

—

Pour être jeune, il a huit ans, Cyrille M.... n'en est pas moins très-habile, comme on va le voir. Cet écolier s'était introduit, hier, dans la cour d'un épicier de la rue Bernard et, à l'aide d'un couteau de cuisine, avait enlevé le couvercle d'une caisse contenant des oranges. Les oranges allaient la passer belle, mais malheureurement pour Cyrille, il se trouva nez à nez avec un agent, lorsqu'il songea à opérer sa retraite, et fut conduit chez M. le commissaire du troisième arrondissement.

Là, ce jeune Cartouche a avoué être le chef d'une bande composée de quatre gamins de son âge et avoir, depuis quelque temps, déclaré une guerre sans merci aux marchands de fruits, de patisserie, etc. Une enquête est ouverte sur cette « formidable » affaire.

—

Avis aux cabaretiers.

Un cabaretier de la rue de la Rondelle a été, hier soir, frappé d'un procès-verbal pour avoir tenu son estaminet ouvert après l'heure réglementaire de fermeture.

Un autre débitant de la rue du Chemin de Fer, s'est aussi vu dresser procès-verbal, pour avoir donné à boire jusqu'à l'ivresse.

—

Il est une qualité physique que les douaniers ne pardonnent pas, au passage de la frontière, c'est l'embonpoint.

Or, il y a deux jours, vers le soir, sur le chemin qui va de Bousbecques à Halluin, les douaniers se trouvèrent face à face avec une personne justement dans le cas contrariant indiqué plus haut.

Les défenseurs du fisc n'hésitèrent pas à demander des preuves de cet embonpoint et les preuves données furent du tabac, du café et des cartes.

On devine le reste. Aujourd'hui, cette personne qui s'appelle Louise Duvillier est à Lille, où il lui est démontré l'imprudence de voler l'Etat.

—

Les journaux de Lille racontent, ce matin, un accident qui est arrivé, hier, dans la rue des Manneliers. Un voyageur est tombé de la plate-forme de devant d'un *car*; les jambes ont entièrement porté sous les roues.

Les témoins de cet accident craignaient de voir le malheureux coupé en deux. Fort heureusement, le chasse-corps l'a repoussé avec tant de force qu'après avoir pirouetté plusieurs fois sur lui-même et avoir roulé sur la chaussée, il s'est relevé sain et sauf.

Quand donc tous les *cars* de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing seront-ils munis, eux aussi, de chasse-corps? Les résultats de l'expérience faite, il y a environ deux mois, à Roubaix, n'ont-ils pas été concluants ?

—

Nous lisons dans le *Petit Nord* :

« Le sieur Louis Hennebert, ajus-» teur à l'usine de Fives, dont nous » avons parlé hier, et qui a été blessé » d'un coup de marteau à la tête, EST » PLUS MAL QU'ON NE L'AVAIT ES-» PÉRÉ. »

M. le rédacteur du *Petit Nord* serait-il l'héritier de Louis Hennebert ?

—

Nous avons raconté dernièrement que le nommé Houzé, voyageur de commerce, s'était fracturé les deux jambes en voulant monter dans un train en marche à la gare de Rosult. Ce malheureux a succombé dimanche des suites de ses blessures à l'hôpital d'Orchies où il avait été transporté.

—

Lundi sur la Grande-Place, à Lille, un chien de chasse de forte taille s'est jeté dans l'étalage d'un marchand de fleurs et a brisé un vase d'une certaine valeur. Le marchand ayant voulu saisir l'animal, a reçu une morsure assez profonde à la main. Il est allé aussitôt faire cautériser la plaie chez un pharmacien voisin. On ne pense pas que le chien soit atteint d'hydrophobie.

—

Dans les séances des 25 et 26 novembre, les 1er et 2e conseils de guerre ont statué sur les affaires suivantes :

Eugène Vivier, soldat au 1er régiment de ligne, a été condamné à deux ans de travaux publics pour désertion à l'étranger.

— Louis Barbier, adjudant d'administration en 1er du service des substances militaires, a été condamné par contumace à 10 ans de réclusion, à la dégradation militaire, à 1.500 fr. d'amende et à 20 ans de surveillance de la haute police, pour : 1° soustractions frauduleuses de plusieurs sommes d'argent au préjudice de l'officier d'administration comptable de la 1re section d'ouvriers militaires d'administration, 2° faux en écriture privée, et 3° abus de confiance.

— Jules-Louis Bouché, soldat au 1er de ligne : désertion à l'étranger en temps de paix. — Deux ans de travaux publics.

— Louis-Séraphin Delannoy, soldat réserviste au 73e de ligne : désertion à l'intérieur en temps de paix, a été acquitté.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Il ne faut pas oublier qu'on n'a pas le droit de conserver les objets trouvés encore moins de les vendre.

Quatre gamins de Roubaix avaient trouvé une boucle d'oreille d'or qu'ils s'empressèrent d'aller offrir aux orfévres. Un seul, le nommé D..., consentit à faire cette emplette et leur en donna trois francs qui servirent à faire bombance.

D..., appelé comme témoin à l'audience correctionnelle, en attendant qu'il comparaisse sans doute à son tour devant le tribunal, a reçu une verte semonce de M. le président.

De son côté, le ministère public s'est montré très sévère en ajoutant que l'affaire de D..., s'instruit.

Celui-ci exprime ses regrets, en disant que, depuis quarante ans qu'il est dans le métier, il n'a jamais commis pareille imprudence.

Des quatres gamins, H. Gauche, et Aug. Mersmann ont été condamnés à six jours de prison, Ch. Messean et Ad. Duriez à trois jours.

— C'est aussi à Roubaix que L. Descamps a accompli l'exploit qui le ramène devant la justice.

Désirant manger de la volaille, il pénètre dans la cour du nommé Fiévet, et s'empare de deux poulets. Mais le propriétaire l'avait vu. Descamps fut remis entre les mains du premier sergent de ville. — Treize mois de prison.

— Les maîtres de Joséphine Artemedor, avaient en elle pleine confiance. Elle en a abusé en puisant dans deux bourses, l'une contenant 190 francs, l'autre 150 fr. Il manquait 60 francs. Elle prétendit n'en avoir pris que 40. Sa maîtresse lui promit de lui pardonner si elle voulait avouer toute sa faute. Elle s'y refusa, De là plainte à la police. Six mois de prison.

— Si l'on en croyait Noël Brisback, c'est par suite d'un malentendu qu'il comparait devant le tribunal.

Le 20 novembre, il était chez son logeur à Croix, en train de boire des chopes tant et si bien qu'on le pria d'aller se coucher.

Brisback fit la grimace, mais s'exécuta. Il se remdit à sa chambre. Son lit était occupé par deux individus. Il crie, tempête, les occupeurs continuent de ronfler. Il descend, veut raconter son aventure, mais sa langue est si épaisse qu'on ne le comprend pas.

On le met à la porte, il se débat et allonge des coups de poing à gauche et à droite.

Un garde-champêtre qui passe, veut intervenir ; il est reçu à coups de pied, puis une lutte en règle s'engage, on doit prêter main forte à l'agent pour conduire Brisback au poste. Un mois de prison et 21 fr. d'amende.

— Quinze mois et 25 francs d'amende à Juliette Croisier pour de nombreux vols et abus de confiance commis à Tourcoing.

— Vient ensuite une collection de laitière de Roubaix, Armentière, et des communes voisines de Lille. On a constaté 10, 20, 24, 25, 26 et même 28 0/0 d'eau dans leur lait. Tous ont été condamnés à 50 fr. d'amende, la plus part à l'affichage et l'insertion du jugement. Le tribunal a ajouté un mois de prison à celui de Lesquin qui avait ajouté 28 0/0 d'eau, soit plus du quart.

Ephémérides Roubaisiennes

27 NOVEMBRE 1649. — Jean Delahaye, pasteur de Wattrelos, reconnait que les cinq bonniers et demi qu'il a acquis des curateurs de la maison mortuaire de maître Pierre Delsart, précédent pasteur de Wattrelos, et comprenant 30 cents du fief de Tombequines, appartiennent réellement aux religieuses de l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix qui ont fourni les fonds nécessaires à lui Jean Delahaye, dont le nom n'a servi que d'emprunt.

THE LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoise

25 novembre 1792. — Elections à Bondues d'un nouveau Conseil municipal. C'est le troisième depuis la formation de ces corps administratifs; il siégea pendant toute la période de la *Terreur*.

Le maire nommé fut M. Jean-Baptiste Decottignies.

Les élections se firent, non pas cette fois-ci, dans l'Eglise (les Autrichiens étaient alors cantonnés à Bondues) mais dans la grande salle du cabaret Cornille, situé sur la place de Bondues.

G. B.

—

26 novembre 1836. — Une tempête épouvantable éclate sur Tourcoing. C'était une espèce de trombe, et le vent se déchainait dans les rues, avec une violence sans pareille.

L'ouragan du 12 mars ne fut rien comparativement à cette première tempête, dont les effets furent terribles à Tourcoing.

Les rues après la crise météorologiques passée étaient littéralement couvertes de tuiles. Plusieurs de ces hautes cheminées d'usine furent renversées. Une d'elles située rue de la Cloche s'effondra sur une maison qu'elle écrasa dans sa chûte.

Trois personnes qui se trouvaient dans une chambre de cette maison furent tuées du coup.

La tempête dura plus de deux heures. A Roubaix, ses conséquences ne furent pas aussi funestes. G. B.

—

— Le concert donné dimanche à Carvin, au profit des familles frappées par la catastrophe du 7 novembre, a obtenu le plus légitime succès.

La fête a produit 2,000 fr. qui permettent de venir en aide aux familles des victimes si dignes d'intérêt.

— Un fait d'une nature très-grave vient de se produire dans la prison de Douai.

Voici ce que nous avons pu recueillir des rumeurs qui circulent à ce sujet :

« Dimanche dernier, le gardien chef de la maison d'arrêt, M. Costa, fut informé par un détenu que quatre de ses pensionnaires avaient formé le projet d'attenter à ses jours, afin de lui voler les clefs de la prison et de tenter une évasion.

» A cet effet, les quatre conjurés avaient aiguisé des tiges de métal qu'ils avaient en leur possession, de manière à en faire des armes très-dangereuses.

» Ils devaient, d'après le plan qu'ils avaient combiné, se saisir du gardien en étouffant ses cris, l'envelopper dans un drap de lit, de manière à paralyser ses mouvements, le poignarder à l'aide des armes qu'ils s'étaient fabriquées, et, enfin, s'emparer des clefs de la prison pour s'évader.

» Immédiatement, M. Costa rassembla son personnel, auquel il fit par du complot qui venait de lui être dévoilé. Après avoir distribué les rôles, il entra seul dans la pièce où se trouvaient les quatre individus qui lui avaient été désignés.

» Aussitôt ces forcenés se ruèrent sur lui pour mettre à exécution leur sinistre projet. Mais bientôt, à un signal convenu, toutes les portes s'ouvrirent, les gardiens entrèrent et s'emparèrent des coupables qui furent mis immédiatement au cachot, les fers aux pieds.

» Ces individus auront à répondre de leur tentative criminelle devant le jury de la session de février.»

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 novembre. — Carlos Delescluse, rue du Bois, 9. — Blanche Donsbeke, rue St-Eleuthère, 7. — Jeanne Keller, rue du Collège, 13. — Alfred Ponthieu, rue de Croix, cour Taffin, 1. — Marie Carelbergh, rue de Beaurewart, cour Jonart. — Georges Masquelier, rue du Collége, 88. — Emile Callens, rue du Fontenoy, cour Stalens, 10. — Zoé Poissonnier, rue du Moulin, 115. — Victoire Equinet, rue Bernard, cour Raux, 5. — Aimée Provoyeur, rue Archimède, 1. — Anna Bourgeois, rue Watt, 10. — Jules Desmulier, au Pile, maison Bonte, 9. — Henri Derniest, rue Decrême, 18. — Louise Delcourt, Grande-Rue, 93. — Hélène Fremont, rue de Ma Campagne, 51. — Victoria Duterte, rue de Mouveaux.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 novembre. — Marie Matheussen, 63 ans, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 12. — Jeanne Willem, 2 ans, rue des Longues-Haies, cour Coquant. — Adolphe Dutilleul, 7 mois, rue de la Redoute, 13. — Jules Delespierre, 46 ans, contre-maître, rue Philippe-le-Bon, 55. — Marie Straetmans, 77 ans, ménagère, rue Bernard.

MARIAGES du 23. — Carlos Cau, 29 ans, trieur de laines, et Adèle Bernard, 28 ans, soigneuse. — Jean Cornet, 31 ans, apprêteur, et Rosalie Delvisquière, 28 ans, rattacheuse. — Jules Cousart, 24 ans, sellier, et Sophie Lerouge, 24 ans, ourdisseuse. — Henri Cristal, 27 ans, teinturier, et Marie Vangheluwe, 25 ans, couturière. — Victor Davrain, 24 ans, fileur, et Malvina Morel, 23 ans, rattacheuse. — César Debruyne, 23 ans, apprêteur, et Augustine Dekker, 26 ans, dévideuse. — Louis Deschamps, 27 ans, tisserand, et Emérance Dutrieux, 22 ans, soigneuse. — Etienne Deschamps, 23 ans, apprêteur, et Clémence Delacour, 25 ans, dévideuse. — Louis Desurmont, 41 ans, contre-maître, et Ursule Leigneil, 35 ans, couturière. — Florimond Fleurquin, 28 ans, peintre, et Adolphine Debruyne, 32 ans, cuisinière. — Jules Grimmiaux, 27 ans, encolleur, et Sidonie Rommens, 30 ans, couturière. — Emile Larrent, 24 ans, tisserand, et Elise Nys, 25 ans, repasseuse. — Alfred Lefebvre, 25 ans, lamier, et Eugénie Catrix, 30 ans, couturière. — Napoléon Lienard, 21 ans, ourdisseur, et Elise Wilfart, 19 ans, ourdisseuse — Arthur Minnens, 27 ans, employé, et Rosalie Six, 21 ans, piqurière. — Edouard Nercbelput, 28 ans, teinturier, et Zoé Squelbut, 26 ans, dévideuse. — Louis Samyn, 29 ans, lisseur, et Thérèse Lepercq, 31 ans, bobineuse. — Louis Sergent, 25 ans, peintre, et Catherine Destombes, 25 ans, soigneuse. — Emile Sœtens, 27 ans employé de commerce, et Eugénie Gadenne, 22 ans, modiste. — Isidore Thibault, 28 ans, contre-maître, et Marie Inglebert, 28 ans, ménagère. — Florimond Vivier, 31 ans, tapissier, et Céline Caby, 22 ans, rattacheuse. — Alfred Watrelos, 26 ans, tisserand, et Louise Stale, 22 ans, tailleuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 novembre. — Léon Venthomme, rue de la Latte. — Archange Lescroart, rue des Coulons. — Emile Vandenbulcke, Chêne Houplines. — Henri Florin, Sentier du moulin. — Victorine Delepont, rue de la Haute-Voie.

Du 26. — Arthur Morel, rue du Tilleul. — Georges Degrasse, Rue St-Jacques. — Hortense Grimonprez, rue du Tilleul. — Julien Deleporte, Blanc-Seau. — Emile Blas, Blanc-Seau. — Jules Seynave, rue Haute.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 novembre. — Marie Delmotte, 1 an, Blanc-seau. — Charles Vanderputte, 48 ans, époux de Rosalie Dorman, rue de l'Abattoir. — Marie Delabre, 66 ans 1 mois, veuve de Joseph Soris, Hospice Général.

Du 26. — Blanche Brutin, 9 mois, chemin de la Belle-Vue. — Jules Wastyn, 9 mois, Malcense. — Baptiste Beuque, 60 ans, époux de Isabelle Deltombe, rue des Bon-Enfants. — Jules Vandeghem, 15 ans, Hopital Civil.

MARIAGES du 23 novembre. — Prudent Delcscluse, 32 ans, comptable et Josephine Dennequin, 20 ans, sans profession. — Jean Dessauvages, 54 ans, tisserand et Angélique Lebrun, 47 ans, sans profession. — Emile Vallois, 25 ans, négociant et Léonie Rombeau, 26 ans, sans profession.

Du 25. — Augustin Lebrun, 32 ans, vitrier et Florina Belain, 27 ans, servante. — Léopold Sanders, 28 ans, tailleur et Hortense Raes, 21 ans, soigneuse. — Pierre Lepers, 28 ans, trieur et Maria Cau, 26 ans, rattacheuse. — Victor Braye, 27 ans, cordonnier et Julie Picavet, 19 ans, soigneuse. — Edouard Lehoucq, 23 ans, domistique et Natalie Laumond 22 ans, couturière. — Henri Panteville, 28 ans journalier et Maria Staelens, 26 ans, soigneuse. — Armand Martin, 19 ans, domestique et Ismérie Lefebvre, 26 ans, soigneuse. — Pierre Bulteel, 22 ans, rattacheur et Elise Benoit, 24 ans, rattacheuse. — Charles Dubois, 30 ans, pharmacien et Angette Leleng, 30 ans, sans profession.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 24 novembre 1878.

Sommes versées par 332 déposants, dont 174 nouveaux. Fr. 14,301,50
43 demandes en remboursement. 10.893,50

Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Jules Toulemonde et Lambin-Delattre, directeurs.

FEUILLES DE TISSU CAOUTCHOUTÉ

pour copier à sec avec la presse ordinaire

Les feuilles sont contenues dans une boîte en zinc par 12, 24 et 36. Elles sont humectées à l'état de fraîcheur et non mouillées et livrées dans l'état normal qu'elles doivent toujours être employées.

Ces feuilles en tissu caoutchouté sont très-solides et ne perdent pas leur efficacité même pendant des années.

PRIX

La boîte de 12 feuilles	. . .	fr. 12
» 24	. . .	» 20
» 36	. . .	» 30

Et ainsi de suite 10 francs par douzaine de feuilles en plus.

Pour Roubaix Tourcoing et les environs

57, Grande-Rue, Roubaix

1704

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Cour d'assises du Brabant

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audiences des 21, 22, 23, 25 et 26 novembre

Me D. Ryckman défenseur de T'Kint examine les charges élevées contre son client, qui est, dit-il, depuis trois ans, le point de mire de l'opinion publique et à qui ses aveux assurent un inévitable châtiment. La défense concède les détournements et se retranche sur le terrain des faux qu'elle conteste.

***

Me Ryckman soutient que T'Kint n'avait pas de pouvoirs, qu'il n'était qu'un simple employé. Il est bien vrai que pour les employés c'était un personnage, parce qu'il allait dans le monde ; qu'il était, comme on l'a dit, le